

« Les jeunes changent le monde 2020 »

Appel à projets

Règlement

1. Préambule

Comme partout dans le monde, la jeunesse sédunoise manifeste son inquiétude face aux bouleversements climatiques et appelle à un changement de société et des modes de consommation.

La Ville de Sion y est sensible et veut encourager les jeunes à transposer leurs convictions dans des actes concrets.

A travers le programme « Les jeunes changent le monde », elle appelle les jeunes à lui présenter des projets concrets dans les domaines du développement durable, par exemple la protection de l'environnement, la mobilité et le vivre-ensemble.

La Ville récompensera le meilleur projet et accompagnera son auteur pour la mise en œuvre.

2. Conditions de participation

La participation est ouverte aux jeunes de 14 à 25 ans, domiciliés sur la commune de Sion.

Les projets peuvent être présentés par une personne ou par un collectif. Dans ce cas, il faut qu'une personne au moins du collectif soit domiciliée sur la commune de Sion.

3. Dépôt du dossier

Peuvent faire l'objet d'un dossier, les projets concrets dans les domaines du développement durable. Ces projets doivent être en lien avec Sion.

Le dossier de présentation devra comprendre les éléments suivants :

- Lettre de motivation
- Descriptif du projet (chaque projet doit avoir un titre)
- Planning de réalisation
- Budget
- Présentation du/des auteurs
- Personne de contact (nom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone)

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse mail : lesjeuneschangentlemonde@sion.ch

4. Procédure

Le choix du projet se fera en deux étapes. Les jeunes intéressés doivent déposer leur dossier jusqu'au 31 janvier 2020. Le jury choisira les 3 projets qu'il juge les plus intéressants. Leurs auteurs seront invités à venir le présenter. Sur la base de cette rencontre, le jury choisira le projet lauréat. Il n'y a pas de recours possible contre la décision du jury.

5. Critères d'appréciation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Originalité et pertinence de la proposition
- Faisabilité organisationnelle, matérielle et financière
- Valeur ajoutée pour la collectivité, effet multiplicateur et impact

6. Prix

Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement pour la mise en œuvre de son projet, ainsi que d'un financement jusqu'à concurrence de 5.000 francs.

7. Jury

Le jury sera présidé par M. Philippe Varone, président de Sion.

Il sera composé de :

- Mme Nadine Pardo, conseillère municipale en charge de la jeunesse
- M. Raphaël Marclay, conseiller municipal en charge de l'environnement
- M. Christophe Clivaz, conseiller municipal en charge de l'urbanisme et de la mobilité
- M. Florian Chappot, conseiller municipal en charge des affaires sociales
- Un représentant de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne
- Un représentant de la jeunesse sédunoise